

GT POLITIQUES PUBLIQUES

Préconisations volet 1 - Repenser le soutien aux équipes artistiques

1- REVOIR LE PERIMÈTRE DE CE QUI EST FINANCÉ

1.1- Penser des aides au projet incluant recherche, création, diffusion et EAC, soit les différentes phases d'un même projet. Cette aide pourrait être idéalement échelonnée sur deux ans. Elle ferait l'objet d'une évaluation conjointe à la fin du projet.

NB - Cette aide-au projet n'est pas une aide au conventionnement.

Remarques pour une mise en application :

- Est-il possible de penser un financement sur deux ans sans remettre en cause le principe de l'annualité budgétaire ?
- Possibilité de séparer les 4 items (par ex. pour financer uniquement un temps de recherche sans production / diffusion)
- Prendre mieux en compte les fonctions support dans les dossiers de demande de subvention
- L'évaluation du dispositif : qui évalue ? Selon quelle temporalité ? Selon quelles modalités ?

2- REVOIR LES CRITERES DE SUBVENTIONNEMENT

2.1- Interdire le critère d'exclusivité (interdiction à imposer aux pouvoirs publics comme aux responsables de lieux de diffusion)

2.2- Prendre en compte les dates en auto-diffusion dans les critères d'instruction : l'auto-diffusion doit cependant être conditionnée au respect des grilles salariales conventionnelles.

Remarques pour une mise en application :

- Attention à ne pas encourager le modèle de l'auto-diffusion qui va à l'encontre d'une politique de service public culturel ambitieuse. Une solution pourrait être d'imposer un quota (cf. modèle du CNM)
- Prendre pour critère de subventionnement le travail mené auprès du public
- L'autodiffusion vient en complément d'autres dates
- Dans le cas d'autodiffusion en milieu rural, une attention doit être portée au travail mené avec les collectivités d'accueil

2.3- Différencier les critères selon les disciplines et les territoires : coopération, nombre de dates, date de dépôt de subvention

2.4- Prendre en compte les critères d'emploi

2.5- Travailler en COREPS les critères d'éco-responsabilité qui seront imposés. Les harmoniser entre collectivités.

3- REVOIR LES CALENDRIERS DES DEMANDES DE SUBVENTIONS

3.1- Favoriser les instructions au fil de l'eau avec plusieurs sessions annuelles

3.2- Ajuster les calendriers des aides aux disciplines concernées

3.3- Permettre aux déposants de donner des dates déclaratives et non encore signées. Le calendrier des dates aura ensuite vocation à être évalué dans un 2e temps.

4- ASSOULIR LES MODALITES DE PRESENTATION DES DOSSIERS D'INSTRUCTION

4.1- Laisser des espaces ouverts de quelques lignes dans les dossiers de demande de subvention afin de laisser place à l'artistique et la singularité des projets

4.2- Systématiser les oraux de présentation des projets quand cela est possible

5- FAVORISER LA COOPERATION ENTRE COLLECTIVITES / LIEUX / EQUIPES

5.1- Favoriser la coopération entre lieux / équipes / collectivités. Attention, cette coopération ne doit pas être portée par les équipes. Pour cela, plusieurs pistes sont évoquées :

- Prendre exemple sur les CTEAC (coopération entre collectivités, DRAC / croisement des critères)
- Favoriser la coopération entre lieux et collectivités / articuler critères de diffusion et critères de subventionnement
- Favoriser la coopération entre équipes artistiques (parrainage, etc.)
- intégrer les habitants aux commissions de subventionnement

6- PRENDRE EN COMPTE LES SPECIFICITES DES MUSIQUES ACTUELLES

6.1- Problématique de baisse des prix de cessions en regard de la revalorisation de la convention collective > Aide à la prise en charge du coût plateau dans le cadre de la diffusion

6.2- Résidences de création : Les dossiers d'aides de la Région (Aide à la création musiques actuelles) sont souvent peu adaptés à l'activité des musiques actuelles (pré-achats, apports en coprod, danseurs, comédiens, chorégraphes intégrés aux dossiers par exemple) => Envisager un programme spécifique, plus assoupli et correspondant aux équipes (artistes / techniciens / regard extérieurs), dans le bon timing.

6.3- Aide au fonctionnement en contexte post-covid

6.4- Attention quand il y a un producteur à ne pas flécher l'aide sur l'organisateur pour de l'embauche directe

7- PENSER LA QUESTION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AU NIVEAU DES ÉQUIPES ARTISTIQUES

Les pistes de travail de ce dernier axe seront élaborées lors de la réunion de septembre.

GT POLITIQUES PUBLIQUES

Préconisations volet 2 - Repenser le soutien aux lieux

1- FAVORISER LA COOPÉRATION ENTRE ACTEURS CULTURELS

1.1- Créer un dispositif pour la mise en coopération locale pour les tournées.

Critères qui pourraient être mis en œuvre :

- un nombre de dates de représentations (à ajuster selon les disciplines)
- un nombre de lieux (3 à 5 lieux selon disciplines et territoires)
- nombre et types d'interlocuteurs (lieux, équipes, équipements autres, etc.)
- cloisonnement territorial / périmètre kilométrique à définir selon les territoires.
- des aides/financements échelonnés au fonction du nombre de coopérateurs ?

À prendre en compte pour la mise en œuvre :

- Qui bénéficie du financement ? organisateurs ou producteurs ?

1.2- Favoriser les temps d'échanges entre acteurs culturels :

- Financer des temps de croisement et d'inter connaissance qui soient notamment rémunérés pour les équipes
- Favoriser les échanges de pratiques dans l'action culturelle

1.3- Favoriser la coopération technique entre lieux

- renforcement des mutualisations possibles, notamment concernant la fabrique des décors ou le prêt de matériel, via notamment un soutien conséquent des initiatives de ressourceries artistiques et culturelles.

1.4- dans le spectacle hors musique, aider à défendre la série :

- quand le bassin de public est trop petit, imaginer des ateliers combinés à des séries qui permettent de constituer un nouveau public
- développer le hors-les-murs

1.5- Expérimenter et soutenir les initiatives de production déléguées par les lieux musiques actuelles

Penser le périmètre de ces productions, la pertinence de cette méthode en relation au manque d'offre de production et vérifier la complémentarité avec les producteurs existant sur le territoire et leurs développements.

2- MIEUX ACCOMPAGNER FINANCER LA DIFFUSION DES ÉQUIPES

2.1- Favoriser la coopération entre lieux et équipes artistiques

- répondre aux AAP en binôme lieu / équipe artistique
- favoriser une tournée de lancement de création, inspirée du modèle Superflux
- proposer un accompagnement plus complet aux artistes dépassant la production et / ou la diffusion, et incluant la mise en commun de certains moyens (ateliers, cantine, réseau...)

2.2- supprimer le principe d'exclusivité territoriale quand cela est possible, en prenant en compte la variété des publics ciblés

2.3- Favoriser les échanges de spectacles entre lieux

- mais pour cela, il faut au préalable interroger la place des productions des directeur-ices dans ces échanges.

Alerte : attention à l'entre-soi artistique

2.4- Laisser des trous dans les programmations pour offrir de la souplesse de programmation.

- Une programmation à 3, 6 mois
- Une incitation aux premières parties

3- TROUVER DES SOLUTIONS AUX PROBLÈMES DE FINANCEMENTS

3.1- Solliciter les collectivités pour identifier les établissements vacants susceptibles de loger des équipes (établissements scolaires, etc.).

Alerte : C'est aux collectivités de s'emparer de cette problématique. Attention toutefois à ce que d'éventuels apports en nature ne se substituent pas à des apports financiers! SUD

3.2- International (Europe et Hors-Europe)

- Soutenir et trouver des solutions de co-financement pour les acteurs du SV qui sollicitent des fonds européens. Notamment lorsque ceux-là ont une échelle région / europe plutôt que national / Europe
- Penser le dynamique export/import dans l'approche de coopération international et renforcer en région les dynamique des partenariat Ville / Institut Français déjà en place dans plusieurs ville de la région

3.3- Relancer la dynamique et les dispositifs d'investissement dans les musiques actuelles particulièrement.

- Être complémentaire à court terme du plan lieux du CNM
- Penser dans cette dynamique l'adaptation des lieux aux nouvelles conditions : coût énergétique et sobriété, nouvelles pratiques culturelles et adaptabilité

3.4 Indexer les subventions à l'inflation

Alerte : et ce afin d'indexer les salaires à l'inflation